



VILLE DE BRIARE

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022 (R.O.B)

SOMMAIRE

Préambule

I. INTRODUCTION

1. Le contexte macro-économique	5
2. Le Projet de Loi de Finances 2022 et son impact sur la collectivité	5

II. RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2021

1. Les grands équilibres	9
2. La dette	10
3. Les recettes de fonctionnement	12
4. Les dépenses de fonctionnement	14

III. PROSPECTIVE POUR 2022

1. Le cadrage et les orientations budgétaires de 2022.....	15
2. Les masses financières	21
3. Les dépenses d'équipement	21-22

IV. Conclusion	24
----------------------	----

V. Budgets Annexes	26
--------------------------	----

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire. Il a lieu au sein de l'assemblée délibérante et porte sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur l'évolution de l'endettement, dans un délai de 2 mois précédant le vote de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal (art. L 2312-1, al.2 du CGCT).

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel.

Rappelons que le ROB n'a pas vocation à se substituer au vote du budget qui recense l'ensemble des recettes et des dépenses. Le présent exposé contient les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le Budget Primitif 2022 sera voté en mars prochain. De plus, il constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la municipalité.

Le Conseil Municipal est invité à débattre sur le ROB pour l'exercice 2022 et à prendre acte, par une délibération spécifique, de la tenue de ce débat et de l'existence de ce rapport. S'agissant d'une formalité obligatoire, la délibération est transmise au contrôle de légalité.

I. INTRODUCTION

1. Le contexte macro-économique

La crise sanitaire a provoqué un arrêt total de l'économie, dont les répercussions se font encore ressentir en 2022 pour les Français. Les inégalités de richesses se sont accrues pendant la crise avec une augmentation de la précarité et du taux de pauvreté.

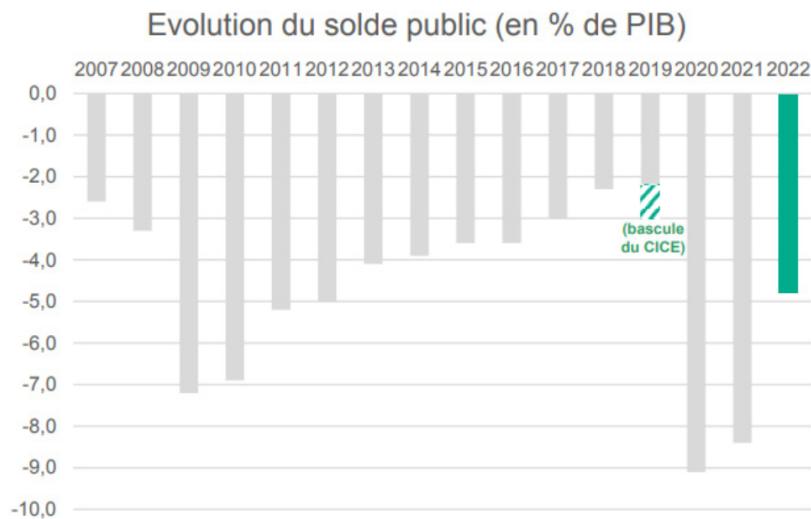
Les mesures du plan de relance du Gouvernement et des collectivités contribuent au retour de la croissance. La reprise amorcée depuis le printemps et l'augmentation de la couverture vaccinale permettraient une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %) - aléas = évolution de la situation sanitaire.

Croissance du PIB : comparaison des prévisions				
	2021	2022	2022/2019	Date de prévision
Projet de loi de finances	6,0	4,0	1,5	9/2021
Consensus Forecasts	6,1	3,8	1,3	17/9/2021
Banque de France	6,3	3,7	1,4	13/9/2021
Insee	6 ^{1/4}	/	/	7/9/2021
FMI	5,8	4,2	1,4	27/7/2021
Commission européenne	6,0	4,2	1,6	7/7/2021

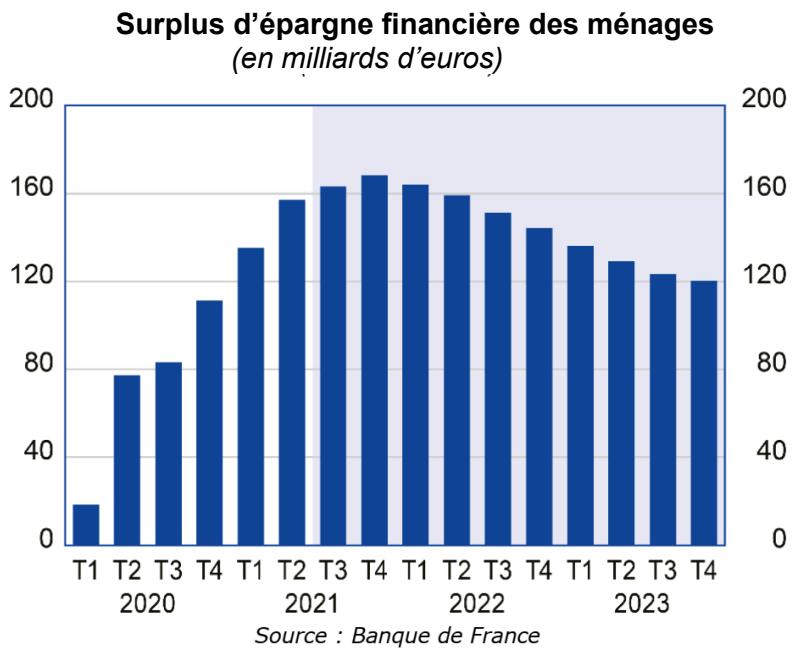
Les orientations du projet de loi de finances pour 2022 ont été présentées au comité des finances locales (CFL) le 21 septembre 2021 par la ministre chargée de la cohésion des territoires, puis en conseil des Ministres le 22 septembre.

Ce projet qui illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes, au regard de la gestion d'urgence due à la crise sanitaire de 2020 et 2021, est placé sous le signe d'une forte reprise économique, permettant un rétablissement progressif des finances publiques.

Prospective assez proche des dernières prévisions des instituts économiques. Si cela se confirme, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise dès 2022.

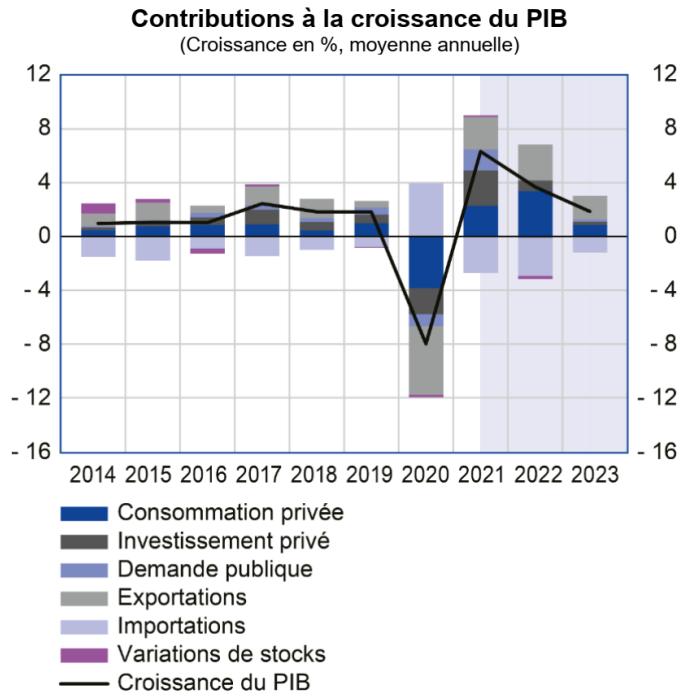


L'une des clés de la dynamique économique future va être la consommation des ménages. Ces derniers profiteraient, selon la Banque de France, d'une amélioration de leur pouvoir d'achat « de 3 % en cumulé sur 2021-2023 ». Mais c'est surtout l'utilisation du surplus d'épargne amassé depuis le début de la pandémie qui sera décisif. Cet excès d'épargne atteignait 157 milliards d'euros et il pourrait monter à 170 milliards en fin d'année, selon les estimations de l'institution. Dans son scénario de croissance, la Banque de France retient l'hypothèse du décaissement de ce surplus d'épargne à hauteur de 25 % d'ici 2023.



De leur côté, les entreprises, qui ont vu leur taux de marge s'améliorer pendant la crise, devraient maintenir un niveau d'investissement élevé cette année (+13 %). Cette dynamique devrait être confortée par la mise en œuvre d'un plan d'investissement récemment annoncé par l'Etat.

Le principal point de faiblesse de l'économie française devrait donc rester le commerce extérieur. Baisse des revenus liés au tourisme, baisse de régime du secteur aéronautique, mais aussi perte de part de marché de la France à l'export : il faudra attendre 2023, selon la Banque de France, pour que le commerce extérieur ne pèse plus négativement sur la croissance.



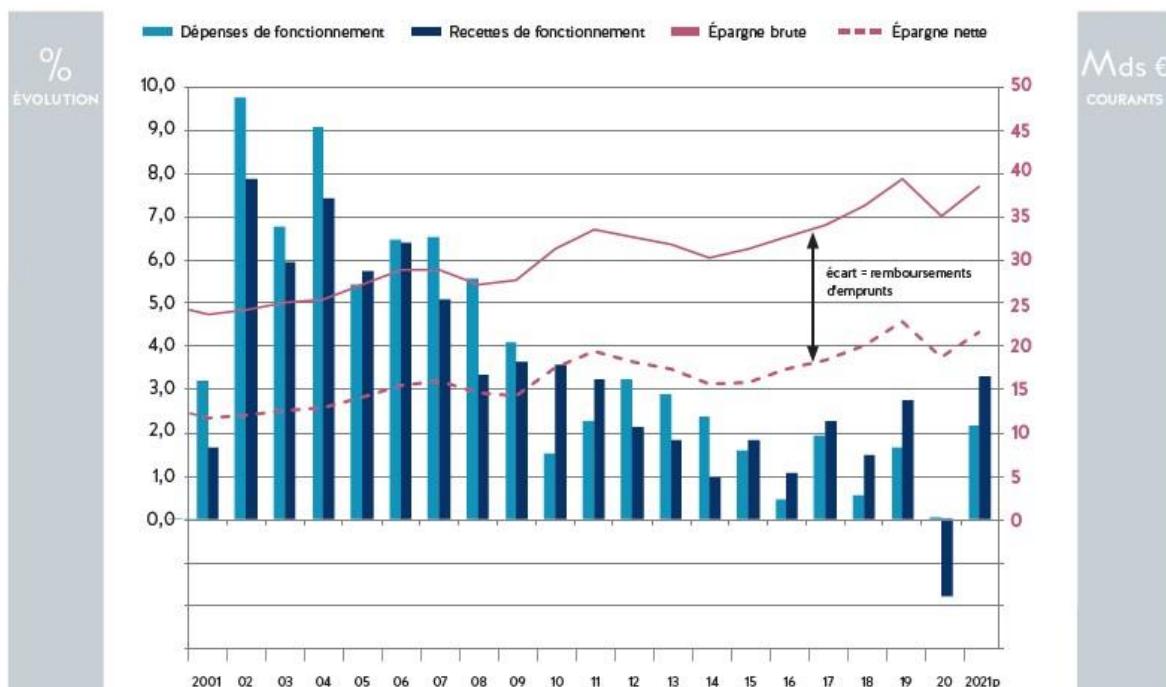
Par ailleurs, le marché du travail devrait confirmer sa résilience, grâce aux mesures d'urgence mises en place pour limiter les destructions d'emplois au cœur de la crise, puis à des créations nettes d'emplois assez significatives de 2021 à 2023. Compte tenu d'une rapide remontée de la population active dès l'été 2021 et d'un rattrapage des emplois détruits en 2020 (332 000), le taux de chômage est revenu à son niveau d'avant crise et de fortes difficultés de recrutement sont aujourd'hui constatées pour près de la moitié des entreprises. Avec un taux de chômage aujourd'hui de 8 %, l'année 2022 pourrait voir confirmée cette dynamique encourageante de reprise de l'emploi. La Région est particulièrement active sur ce plan, notamment pour favoriser le recrutement dans les métiers en tension en développant les compétences grâce à une politique de formation professionnelle ambitieuse. Le lien entre les politiques régionales pour favoriser l'emploi et les statistiques de l'emploi n'avait jamais été aussi étroit.

En 2021, les budgets (hors dette) des communes et des groupements à fiscalité propre, y compris leurs budgets annexes, atteindraient 149 milliards d'euros, en progression de 3,2 % après un recul de 4,2 % en 2020. Cette évolution serait tirée vers le haut par les investissements, en forte croissance, +6,7 %, après le net repli de 2020 (- 15,3 %) lié à la crise sanitaire et aux échéances électorales. La reprise des dépenses de fonctionnement serait de l'ordre de 2,1 %, notamment du fait des charges à caractère général qui retrouveraient leur niveau d'avant crise. Les recettes de fonctionnement enregistreraient un dynamisme plus important que les dépenses (+ 3,1 %), le produit des services progressant fortement à la suite de la réouverture des services ; mais les évolutions des recettes d'impôts et des dotations seraient perturbées par les différentes réformes fiscales.

L'épargne brute augmenterait sensiblement (+ 7,8 %) ainsi que les recettes d'investissement dopées par les crédits ouverts dans le cadre du Plan de relance comme par l'engagement des départements et des régions en termes de subventions. L'encours de dette progresserait de 1,2 % sous l'effet d'un volume d'emprunts en hausse de 3,8 % alors que les remboursements seraient quasiment stabilisés (+ 0,9 %).

LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



2. Le projet de Loi de Finances 2022 et son impact sur la collectivité

Le débat d'orientation budgétaire 2022 s'inscrit à nouveau dans un contexte inédit : la sortie de la crise du coronavirus après deux années de pandémie, avec pour corollaire une reprise sensible de la croissance mais un niveau record de déficit public.

Dans ce contexte, le projet de loi de finances pour 2022 s'inscrit dans la continuité de la loi de finances 2021, avec une stabilisation des dotations de l'Etat à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros.

Seule évolution, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine qui progresseront de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

Les aides à l'investissement seront reconduites sur des critères fixés par le gouvernement, en faveur de la relance et de la transition écologique.

Le projet de loi de finances pour 2022 reconduit ainsi l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

La suppression progressive de la taxe d'habitation des résidences principales va se poursuivre en 2022. Après un premier dégrèvement de 30% en 2021 pour les 20% de foyers encore concernés par cet impôt local, l'allègement atteindra 65% l'an prochain. Les communes ne perçoivent plus le produit de cet impôt, compensé par le versement du produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département, ajusté d'un coefficient correcteur visant à assurer la neutralité de la réforme sur les finances communales.

L'année 2021 fut la première année pleine d'un nouveau mandat municipal qui enregistre traditionnellement un repli des investissements, le temps que les projets des nouvelles équipes soient lancés.

La crise sanitaire avait bouleversé le calendrier des investissements par le décalage des élections d'un trimestre et par les confinements successifs repoussant la fin de certains projets.

L'incertitude porte donc davantage sur le niveau des investissements en 2022 qui cumule en effet l'impact du Plan de relance avec des travaux démarrés dès 2021 mais également les inquiétudes des élus concernant la sécurisation de leurs marges de manœuvre financières, leurs ressources comme leurs dépenses étant soumises à de nouvelles contraintes.

La fiscalité « ménage » constituée essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) bénéficierait d'une revalorisation des bases supérieure à celle de 2021 en raison du retour de l'inflation, mais le recours au levier fiscal, qui ne s'appuie dorénavant que sur les propriétaires, resterait probablement très mesuré pour les communes.

Concernant les dotations, l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement serait toujours gelée, avec néanmoins une poursuite accentuée de la hausse des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU, DSR, + 190 millions d'euros, après + 180 les années précédentes).

À noter que la réforme des indicateurs financiers pour le calcul des dotations et de la péréquation serait introduite dans le projet de loi de finances 2022 mais n'aurait d'effet qu'à partir de 2023 (cf. point I-2 relatif aux dispositions du projet de loi de finances pour 2022).

Du côté des dépenses, la masse salariale pourrait, après quelques années d'évolution modérée, accélérer à nouveau en raison des négociations pour les agents du secteur médico-social, de l'alignement sur le Smic de l'indice minimum de traitement en octobre 2021, de la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C au 1er janvier 2022 et du déploiement du Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), et ce quel que soit l'impact du passage aux 1 607 heures.

Au-delà de 2022, un questionnement majeur reste en suspens, quelle forme prendra la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics ? Faut-il s'attendre à une nouvelle génération de contrats de type « Contrats de Cahors » (Les contrats de Cahors visent à associer les collectivités à la maîtrise de la dépense publique) avec une norme d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement ou bien les recettes locales pourraient-elles à nouveau être sollicitées comme ce fut le cas avec la ponction opérée sur la dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017 ?

Dans ce contexte, le niveau élevé de la trésorerie des collectivités locales pourrait faire l'objet d'une attention particulière, même si toutes ne seraient pas en mesure d'absorber un nouveau prélèvement, qui pourrait de surcroît limiter les investissements à moyen terme.

L'économie locale

Le bassin d'emploi de BRIARE affiche un taux de chômage élevé (17%) (Sources : Insee, RP2012 et RP2017 exploitations principales en géographie au 01/01/2020) par rapport à la moyenne départementale (à 7,5 % au 3ème trimestre 2021).

Emploi – Chômage au sens du recensement		Briare (45053)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2018		1 973
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2018, en %		87,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %		-2,0
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2018		70,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018		17,0
<i>Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021</i>		

Source : Insee, taux de chômage localisé et taux de chômage au sens du BIT

Taux de chômage localisés au 3^e trimestre 2021 : comparaisons départementales

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)

	3 ^e trim. 2021 (p)	2 ^e trim. 2021	3 ^e trim. 2020
Cher	8,0	8,0	9,1
Eure-et-Loir	7,2	7,2	8,3
Indre	7,7	7,6	8,9
Indre-et-Loire	7,0	7,1	8,1
Loir-et-Cher	6,5	6,5	7,3
Loiret	7,5	7,3	8,5

(p) Les données du dernier trimestre sont provisoires.

Champ : France hors Mayotte

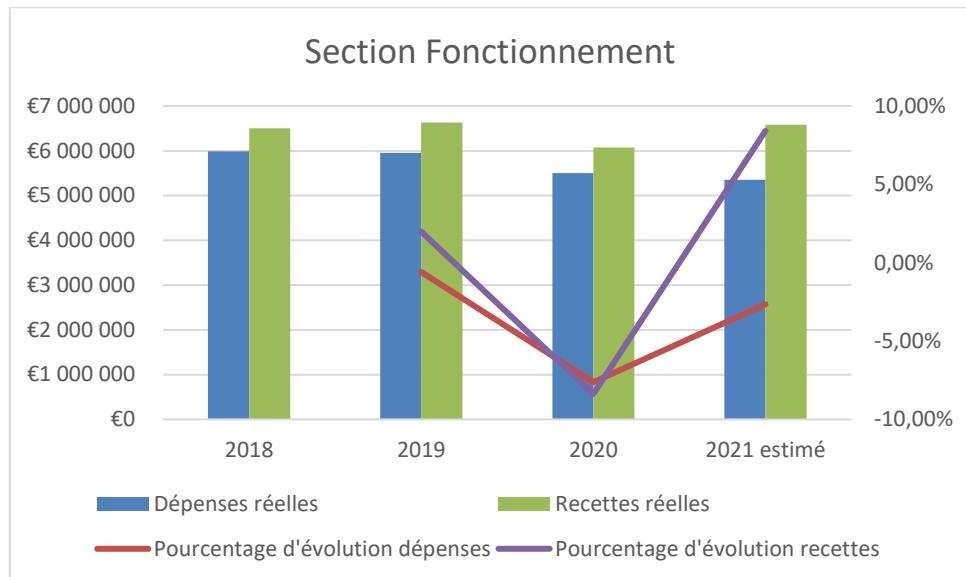
Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

II. RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2021

Les résultats 2021 ne sont pas encore définitifs au moment de la rédaction du rapport. Cependant on peut déjà estimer que la commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 6 462 990 € décomposées ainsi :

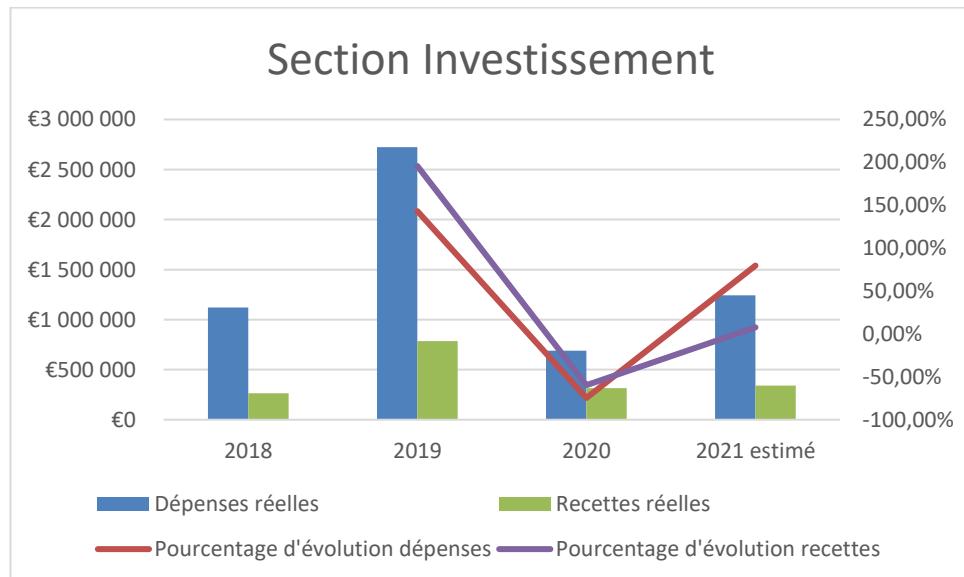
➤ Section de Fonctionnement (situation au 31/12/2021)

- Dépenses : 5 560 448 € (CA 2020 : 5 769 700 €)
- Recettes : 6 607 807 € (CA 2020 : 6 059 968 €)



➤ Section d'Investissement (situation au 31/12/2021) – hors restes à réaliser

- Dépenses : 1 026 552 € (CA 2020 : 693 290 €)
- Recettes : 924 405 € (CA 2020 : 1 395 018 €)



Les résultats 2021 cumulés aux résultats antérieurs, toutes sections confondues, seront de 1 945 668 €.

Le résultat définitif de fonctionnement fin 2021 est estimé à 1 883 151 € et contribuera aux financements programmés (récurrents et nouveaux) pour la fin de la mandature.

Après intégration des restes à réaliser, il est envisagé d'inscrire au budget 2022, un excédent d'investissement de 62 517 €, un besoin de financement à l'article 1068 pour 122 660 € et un excédent reporté de fonctionnement de 1 883 151 €.

1. Les grands équilibres

L'épargne

L'épargne	2018	2019	2020	2021 estimé
Recettes réelles	6 501 558 €	6 630 131 €	6 075 014 €	6 586 783 €
Dépenses réelles	5 990 267 €	5 955 031 €	5 501 225 €	5 355 330 €
Epargne brute²	511 290	675 100	573 789	1 231 453
Taux d'épargne brute³	7,86%	10,18%	9,45%	18,70%
Annuité en capital de la dette	133 716 €	130 391 €	164 655 €	167 882 €
Epargne nette⁴	377 574 €	544 709 €	409 134 €	1 063 571 €
Taux épargne nette⁵	5,81%	8,22%	6,73%	16,15%

² Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

³ Taux épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

⁴ Epargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette

⁵ taux d'épargne nette = épargne nette / recettes réelles de fonctionnement

La capacité d'épargne brute (dénommée CAF) représente l'excédent de fonctionnement réel diminué des dépenses réelles (hors écritures d'ordre). Elle sert à financer en partie les dépenses d'investissement.

Au 31 décembre 2021 (les comptes 2021 n'étant pas encore arrêtés à la date de réalisation du rapport, les chiffres annoncés ne sont pas stabilisés) le résultat de l'exercice en fonctionnement devrait atteindre environ 1 047 358 €. Par cumul avec le résultat antérieur reporté, le résultat définitif 2021 s'établira à environ 1 883 151 € (contre 958 452 € en 2020). Cet excédent servira au financement du plan pluriannuel d'investissement programmé sur la période 2020-2026. La part d'autofinancement, qui interviendra dans la réalisation des projets à venir, dépendra du niveau des subventions qui seront accordées par nos partenaires.

En complément des données agrégées 2021 de l'épargne brute, il convient de noter la hausse de l'épargne nette estimée à un peu plus de 1 231 453 €. Cette augmentation est due notamment à l'augmentation de la fiscalité ainsi qu'une maîtrise des dépenses en 2021.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23)

L'exercice 2021 aura été marqué par le contexte sanitaire commencé depuis 2020 et qui perdure encore, avec un niveau de dépenses en investissement qui s'établit à plus de 837 K€ contre un niveau de dépenses en 2020 d'environ 526 K€.

Parmi les principales opérations réalisées on citera :

- La rénovation de l'éclairage public : 292 375 €
- L'étanchéité du toit du CSC : 42 513 €
- Le changement des systèmes d'informations de la mairie : 94 359 €
- L'acquisition matériels divers : 84 200 €
- La sonorisation de la salle du conseil municipal : 24 549 €
- L'acquisition de logiciel : 22 102 €
- L'acquisition de 2 panneaux lumineux : 20 000 €
- L'opération façade : 4 196 €
- La voirie : 43 483 € (dont borne escamotable 26 784 €, parking 15 592 €)
- Création de la terrasse du gîte : 18 974 €
- Site marketplace : 21 360 €

Le plan d'investissement 2021 comprend des investissements récurrents relevant de l'entretien courant de son patrimoine "bâti" et de sa voirie, ainsi que des dépenses liées au fonctionnement des services (renouvellement / acquisition de matériels et du parc informatique). Le renouvellement de ces équipements est nécessaire car il permet aux équipes techniques de disposer de matériels performants et efficaces à la réalisation des chantiers programmés.

Les opérations qui n'ont pas été soldées sur 2021 et pour lesquelles des engagements et/ou contrats existent seront reconduites en 2022. Les restes à réaliser qui seront reportés sur 2022 se chiffrent à 236.185 € en dépenses et 51.008 € en recettes (en annexe1 du rapport, le tableau synthétique des opérations 2021 d'investissement intégrant les restes à réaliser).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)

	2018	2019	2020	2021 estimé	2022
Dépenses d'équipement	936 474 €	2 586 916 €	526 331 €	905 646 €	2 563 766 €

En annexe1 du rapport, le tableau synthétique des opérations 2021 d'investissement intégrant les restes à réaliser

2. La dette

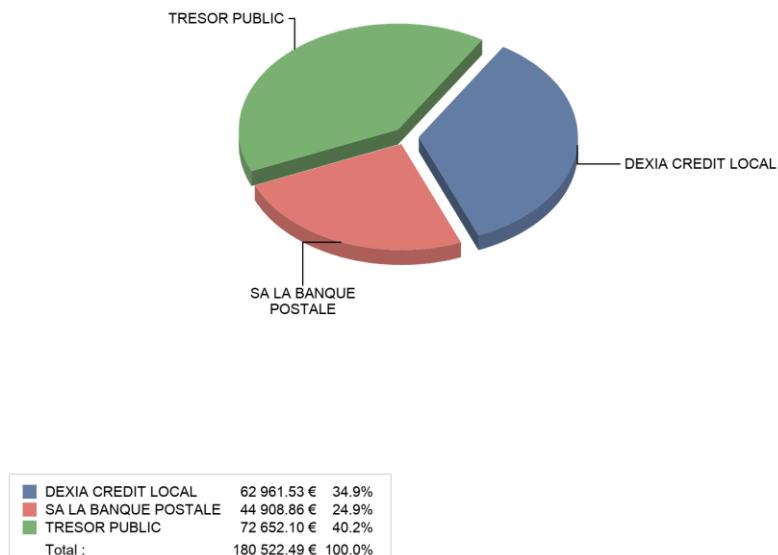
	2018	2019	2020	2021	2022
Encours dette au 1er Janvier	986 190 €	869 141 €	1 238 788 €	1 074 133 €	906 250 €
Annuité en capital	133 716 €	130 353 €	164 655 €	167 882 €	108 333 €
Remboursement anticipé					
Appel d'emprunts					
Transfert CCLCP & Régul					
Dette au 31 décembre	869 141 €	1 238 788 €	1 074 133 €	906 251 €	797 917 €
Montants des intérêts de la dette	22 933 €	18 349 €	16 935 €	12 639 €	8 178 €
Taux d'endettement	13,37%	18,68%	17,68%	13,76%	12,41%
capacité de désendettement	1,70	1,83	1,87	0,74	1,30

L'encours de la dette s'élève désormais à 906 251 € au 31 décembre 2021.

Le ratio de désendettement communal est très faible sachant que le seuil de vigilance national est à 10.

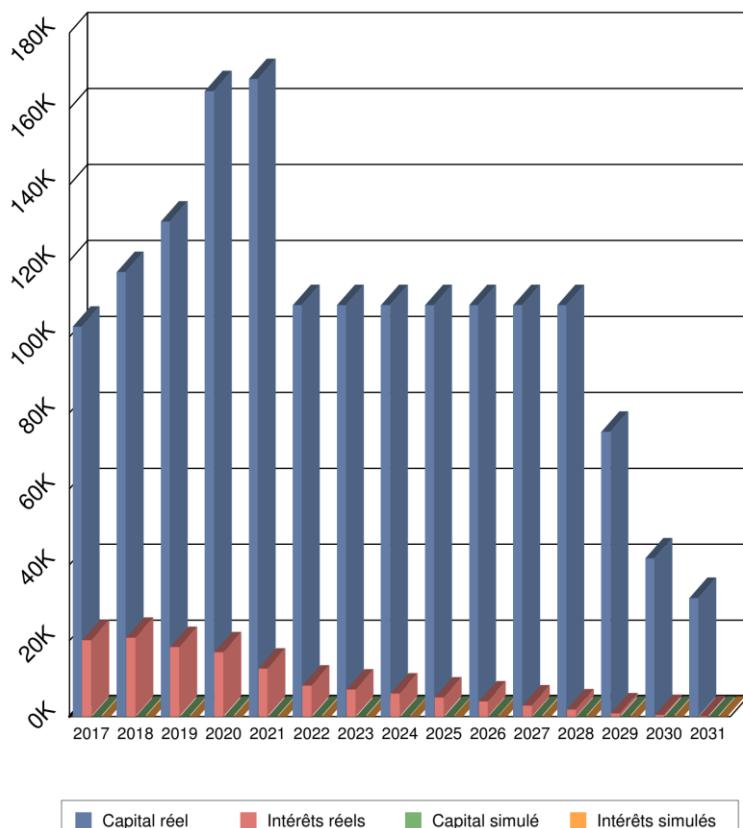
La structure de l'encours de la dette par prêteurs au 31/12/2021

**Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice
2021**



Le tableau d'extinction de la dette au 31/12/2021

Diagramme de remboursement



Répartition de la dette selon la charte "Gissler" (selon une grille de classification des emprunts structurés)

COMMUNE DE BRIARE - COMMUNE DE BRIARE - CA - 2021

IV – ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		906 249,91					167 882,71	12 639,78	0,00	269,05
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		906 249,91					167 882,71	12 639,78	0,00	269,05
4940958		0,00	A-1	499 999,94	7,50	F		1,090	66 666,68	5 985,42	0,00	15,14
50155276 01 A001		0,00	A-1	0,00	0,00	F		5,730	59 549,35	3 412,18	0,00	0,00
MON530281EUR-052849901		0,00	A-1	406 249,97	9,75	F		0,744	41 666,68	3 242,18	0,00	253,91
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		906 249,91					167 882,71	12 639,78	0,00	269,05

Page 3

3. Les recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021 estimé
Chapitre 70 (produits des services)	219 935 €	254 467 €	142 583 €	338 841 €
Chapitre 73 (impôts & taxes)	4 508 936 €	4 280 700 €	4 296 651 €	4 592 683 €
Chapitre 74 (dotations/participations)	1 564 262 €	1 538 038 €	1 450 000 €	1 483 752 €

La clôture de l'exercice 2021 sera effective à la fin de la journée complémentaire (exercice comptable 2021 qui se termine au 31 janvier 2022). Les éléments présentés dans la colonne 2021 sont une projection des données financières intégrant les liquidations à la date du 31 décembre 2021. A la date d'écriture du rapport des orientations budgétaires, le montant des recettes du compte administratif 2021 n'est pas définitivement stabilisé.

Le produit des services

Le chapitre "70" – produits des services, regroupe les recettes issues des services publics facturés aux usagers (ex : restauration scolaire, école de musique, redevance d'occupation des équipements sportifs, concessions du cimetière ...). Il comprend également les remboursements de personnel, effectués par la CCBLP, pour les agents du service en commun.

Ce chapitre est en hausse (-137%) par rapport à 2020 (+ 196 258 K€). Cette hausse provient essentiellement de la récupération pécuniaire du transfert de ZA de Vaugertereau et du moulin à vent (168 185 €).

La fiscalité

Le chapitre "73" est en hausse par rapport à 2020, essentiellement due à la hausse du taux de la fiscalité votée en 2021, mais aussi à l'intégration de la taxe foncière départementale dans les recettes fiscales de la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

A cela, il convient d'ajouter le produit lié aux versements de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité dont le produit de collecte globale devrait être en légère augmentation (+1 471€) et s'établir à un peu plus de 119 267 €.

Tableau synthétique d'évolution de la fiscalité des ménages

		2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020
Taxe d'Habitation	Base	5 773 643	5 833 036	5 823 735		0,00%
	Taux	14,73%	14,73%	14,73%		0,00%
	Produit	850 458 €	859 206 €	857 836 €		0,00%
Taxe Foncier Bâti	Base	7 147 915	7 496 720	7 490 768	6 536 982	-12,73%
	Taux	17,60%	17,60%	17,60%	42,76%	142,95%
	Produit	1 258 033 €	1 319 423 €	1 318 375 €	2 446 571 €	85,57%
Taxe Foncier Non Bâti	Base	98 749	101 079	103 123	106 378	3,16%
	Taux	36,19%	36,19%	36,19%	42,79%	18,24%
	Produit	35 737 €	36 580 €	37 320 €	45 519 €	21,97%
TOTAL PRODUIT		2 144 228 €	2 215 209 €	2 213 531 €	2 492 090 €	12,58%

Les dotations et concours de l'Etat

Le chapitre "74", déduction faite de la part FCTVA perçue dans le cadre des opérations de rénovation des bâtiments publics et de la voirie, est en légère augmentation par rapport à 2020. En cumul les dotations perçues par l'Etat (DGF et DSR) diminuent en volume d'environ -2 206 € entre 2020 et 2021.

Pour rappel, le détail cumulatif des contributions de la ville au redressement des finances publiques (baisse de DGF sur la période 2012 – 2021) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	1 559 929 €	1 523 338 €	1 444 511 €	1 291 042 €	1 127 160 €	689 688 €	645 434 €	604 143 €	566 249 €	543 673 €

En 2021, la ville a perdu 65% de sa DGF depuis 2012.

Cela représente en volume **une perte sur la période 2012/2021 de 5 567 532 € de recettes** soit 618 615€ annuel.

Une baisse qui continue en 2021(- 22 576 €)

Autres dotations DSR

	2018	2019	2020	2021 estimé
Dotation Solidarité Rurale (DSR)	243 665 €	274 712 €	262 995 €	283 365 €
	Evolution	12,74%	-4,27%	7,75%
	Evolution sur la période 2018/ 2021			39 700 €
				16,29%

4. Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021 estimé
Chapitre 011 <i>(Charges à caractère général)</i>	1 846 329 €	1 928 370 €	1 592 107 €	1 512 660 €
Chapitre 012 <i>(Charges de personnel)</i>	3 329 168 €	3 434 915 €	3 281 040 €	3 316 982 €
Chapitres 65-67 <i>(Autres charges de gestion courante)</i>	689 001 €	463 432 €	489 696 €	402 030 €
Chapitre 66 <i>(Intérêts de la dette)</i>	22 933 €	18 349 €	16 935 €	12 639 €
Total	5 887 430 €	5 845 066 €	5 379 778 €	5 244 311 €

Le suivi des charges à caractère général

Les charges à caractère général permettent, en premier lieu, d'assurer le fonctionnement ordinaire de l'ensemble des services municipaux et l'entretien normal du patrimoine communal. Elles permettent, également, d'organiser des évènements propres à conforter l'image de la ville, développer son animation et accroître son attractivité.

A la fin de la journée complémentaire et après rattachement des charges à l'exercice, il sera constaté une diminution de ces dépenses de – 4.99 % ce qui représente en volume une diminution de – 79 447 € sur une dépense globale de 1 512 660 €. Cette diminution s'explique par la crise sanitaire et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, demandée aux services, et le transfert des transports à la région. Pour rappel le poste "fluide" représente environ 23 % des charges à caractère général.

Le suivi des charges du personnel

La réalisation 2021 était arrêtée à 3 316 981 €, soit une augmentation par rapport à 2020, essentiellement à la suite du recrutement du chef de projet petite ville de demain qui sera compensé à 87.5 % par les subventions en lien avec le projet. Ce chapitre devra être revu à la hausse compte tenu des annonces gouvernementales concernant la revalorisation des catégories C. A ce jour, nous n'avons pas les informations nécessaires pour estimer l'impact du chapitre.

Les atténuations de produits

Le montant du FPIC (péréquation horizontale) prélevé en 2021 doit s'établir à 113 475 € contre 124 433 € prélevé en 2020 soit une diminution de près de 9 %, ce qui représente en volume une diminution de 10 958 €.

	2017	2018	2019	2020	2021
FPIC	121 703 €	70 322 €	111 958 €	124 433 €	113 475 €

Les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante devraient être en baisse par rapport à 2020 notamment en raison de la régularisation de la redevance sur les eaux pluviales (exercice 2019 et 2020) qui est revenu à la normale en 2021, ainsi que la baisse des subventions accordées aux associations par un contrôle plus accru de l'utilisation des fonds publics.

Les intérêts de la dette

En 2021 les charges d'intérêts de la dette ont baissé d'environ 25 %, ce qui représente une économie de 4 296 € sur les charges de fonctionnement par rapport aux crédits consommés 2020.

L'évolution de la dette

La capacité de désendettement de la ville de BRIARE passe à 0.74 contre 1.87 en 2020 (ratio appelé aussi ratio "Klopfen" - Encours de dette / Epargne brute, correspond au nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son résultat brut de fonctionnement). Ce ratio, très important, se maintient à un excellent niveau sachant que 10 est la zone rouge.

Il n'en demeure pas moins que ce ratio reste volatile, puisque dépendant de l'évolution de l'autofinancement. Compte tenu de l'absence de lisibilité dans les grandes réformes institutionnelles à venir, notamment sur la DGF et la fiscalité, il convient de faire preuve d'une très grande prudence dans le choix des investissements à réaliser et de leurs financements, notamment via le recours à l'emprunt et cela malgré la faiblesse des taux de crédits constatés en vigueur sur les marchés.

III. PROSPECTIVE POUR 2022

1. Le cadrage budgétaire

Il convient d'ores et déjà d'anticiper les évolutions des décisions politiques nationales car elles ne manqueront pas d'avoir des impacts sur les collectivités de notre strate de population.

L'épargne nette d'une commune correspond à l'autofinancement disponible pour financer les investissements. Aussi et pour poursuivre sur 2022 l'effort de restauration de la CAF de la commune, l'enveloppe budgétaire qui sera allouée à chaque direction a été étudiée en fonction du budget 2021 et de son niveau de réalisation.

Ce choix drastique est dicté par la rigidité de nos dépenses de fonctionnement. En effet on peut considérer qu'environ 80% de nos dépenses sont contraintes (charges de personnel, fluides, contrats de maintenance réglementaires, assurances, intérêts de la dette ...).

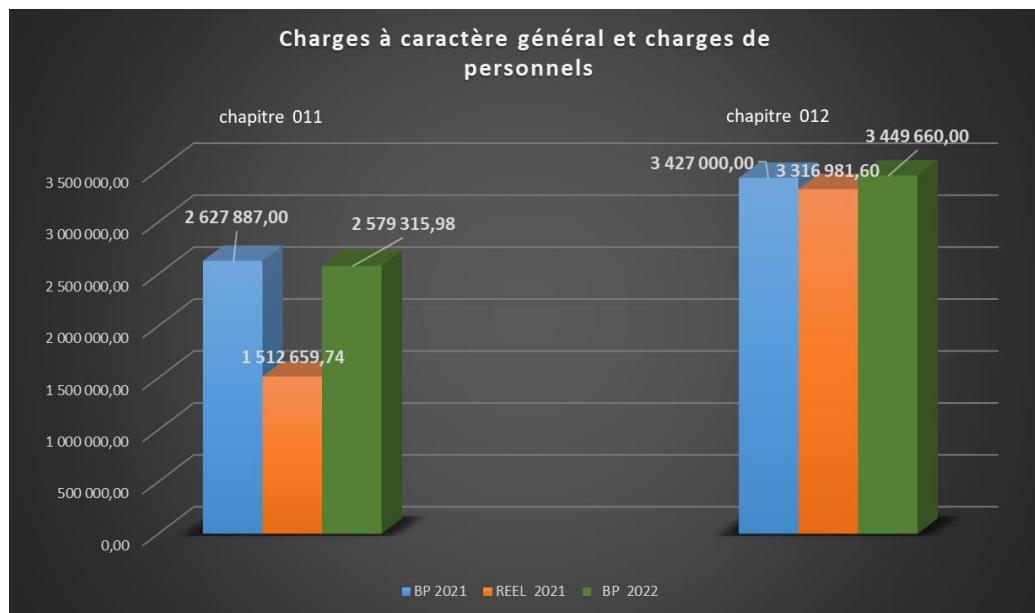
Les marchés publics 2022 seront passés dans le respect du cadre réglementaire et devront contribuer, si possible, à l'effort d'économies.

Les projets d'investissements 2022 seront axés sur la sécurisation de la ville avec notamment la réalisation de la vidéoprotection, la poursuite du marché de rénovation de l'éclairage public ainsi que sur la réalisation d'un restaurant scolaire.

Concernant les programmes récurrents (bâtiment, voirie, espaces verts, ...), l'entretien du patrimoine « bâti » et de la voirie communale sera maintenu.

Les enveloppes allouées au budget 2022 seront une traduction du Plan Pluriannuel d'Investissement présenté lors du débat des orientations budgétaires et sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des besoins et du niveau de subventions accordées par nos différents partenaires financiers (Etat, Région Centre-Val de Loire, Département du Loiret, ...).

- ✓ Des charges financières en diminution en raison de l'absence d'emprunt
- ✓ Une prévision des charges à caractère général maîtrisée bien qu'une reprise attendue de l'activité et une hausse du coût de l'énergie pourraient impacter le budget
- ✓ Charges de personnel : en hausse car prise en compte du GVT et des réformes à venir selon les informations détenues à ce jour



Les charges de personnel 2022 :

- ⇒ Stabiliser la réorganisation des services engagée dès 2020 et qui concerne
 - Le service enfance-jeunesse et entretien des locaux
 - Le service de la communication et des affaires culturelles
 - La police municipale (création d'un poste d'ASVP)
- ⇒ Poursuivre le recentrage des missions des agents en lien avec les compétences de la commune
 - Réduire les temps d'intervention des agents hors de la collectivité (prêt de matériel, aide aux communes hors territoire de la CCBLP ...),
 - Conserver les tâches qui valorisent les agents et qui ont de la plus-value pour la collectivité et déléguer au secteur privé les autres missions.
- ⇒ Poursuivre et évaluer la mise en place effective du télétravail au 1^{er} janvier 2022.
- ⇒ Lutter contre les difficultés de recrutement sur le territoire
 - Adopter une politique managériale forte en matière de développement des compétences
 - Développer la formation de stagiaires et/ou apprentis aux métiers de la territoriale dans le but d'obtenir ainsi un vivier de candidats potentiels,
 - Développer et favoriser la mobilité interne,
 - Encourager la formation professionnelle pour permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière au sein de la collectivité.

Ainsi, le Budget prévisionnel RH s'établit à 3 449 660 €

Le cadrage budgétaire par secteur

Enfance – Jeunesse

Ecoles

Les budgets des écoles sont restés identiques à ceux de 2021, avec une répartition calculée en fonction des effectifs des écoles et cela malgré la baisse notable et durable des dotations et participations de l'Etat. Ils permettent l'achat de matériel pédagogique et de fournitures scolaires. La sacralisation des ces budgets demeure une priorité dans la politique que mène la collectivité en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

En complément des budgets de fonctionnement, la ville de Briare soutient les activités sportives et culturelles en faveur des enfants. Ainsi elle finance des activités sportives en complément de l'éducation nationale dans les écoles élémentaires, avec l'intervention d'une association initiant au rugby. La ville finance également des interventions musique et théâtre, ainsi que des projets ponctuels de découverte artistique.

La ville subventionne également, en étroite collaboration avec la communauté éducative, les coopératives scolaires favorisant ainsi les voyages et sorties scolaires, livres et jeux à destination des enfants. De leur côté, les coopératives scolaires (sous statut associatif) organisent des manifestations dans le but de récolter des fonds supplémentaires (kermesse, ventes diverses...), auxquels s'ajoutent les dons des parents d'élèves.

En 2020, la ville de Briare a été sélectionnée par l'Etat en sa qualité de ville-centre pour faire partie du dispositif « petite ville de demain » avec comme objectif de redynamiser la ville. Concrètement et parmi les projets déposés et déjà validés, la ville de Briare a bénéficié du plan de relance numérique des écoles. Ainsi, les écoles du Centre et Gustave Eiffel se voient dotées d'un socle numérique de base et selon leurs besoins, à savoir : des tablettes, des ordinateurs ainsi que des tableaux blancs interactifs. Ce projet se chiffre à 42.482 € TTC. Il est financé à 80% par l'état.

Restauration scolaire

Il s'agit là du projet phare de la mandature à destination des enfants des écoles.

L'année 2021 a vu la réalisation des études de faisabilité et de coût du futur restaurant scolaire intégrant une cuisine centrale.

Les études de faisabilité ont permis de déterminer le lieu d'implantation le plus adapté dans l'enceinte de l'école du centre. Sur cette implantation sera aménagé (sous réserve d'arrêter le plan de financement) un restaurant scolaire avec production sur site de repas chauds servis le jour même sous la forme d'un self-service. Les repas fabriqués sur place permettront également d'assurer la livraison des repas aux enfants des deux autres écoles (Gustave Eiffel Marcel Gaime) en liaison chaude. Un self-service sera également aménagé à l'école Eiffel.

La mise en place de ce nouvel outil permettra de délivrer des repas de qualité aux enfants des écoles avec des produits sélectionnés principalement à partir de circuits-courts. L'objectif de la municipalité est de contribuer à l'éducation culinaire des enfants en leur permettant d'accéder quotidiennement à un repas de qualité, issu de produits locaux, élaboré au même moment, et présenté aux enfants de la même manière pour une égalité entre tous les enfants briarois.

Les écoles Marcel Gaime et la partie maternelle de l'école Gustave Eiffel garderont le principe du service à table mais avec les plats élaborés dans la cuisine centrale de l'école du Centre, livrés en liaison chaude.

Enfin, parallèlement à la construction de ce restaurant, une étude de faisabilité de transfert des classes de l'école Marcel Gaime à l'école du Centre sera menée. Le projet étant d'ouvrir en même temps le restaurant scolaire à l'horizon de la rentrée scolaire de septembre 2024 et de transférer les classes de maternelles issues de Gaime.

L'année 2022 sera consacrée au concours d'architecte et à la recherche de subventions pour arrêter le plan de financement du projet. Le budget prévisionnel du futur restaurant scolaire est estimé à ce jour à environ 3,5 M€ TTC.

Le plan de financement n'est pas arrêté à ce jour et dépendra de la part allouée au projet par nos financeurs institutionnels que sont l'Etat, la région Centre Val de Loire ainsi que le Département du Loiret. En fonction des subventions qui seront allouées, la collectivité financera le reste à charge par ponction d'une partie de l'autofinancement et fera appel à un emprunt pour le reste.

Transports scolaires

Les transports scolaires ont été profondément réétudiés pour la rentrée scolaire de 2021 afin de répondre aux besoins des familles dans le cadre d'un budget communal contraint et d'un respect des compétences entre collectivités.

En effet, la commune a confié le transport des collégiens briarois à la région, qui en a la compétence, mais qui ne l'exerçait qu'à la marge. Les lignes « REMI » existantes sur le territoire ont été modifiées pour prendre en charge les collégiens briarois, sans aucun surcoût pour la commune.

Cependant, et afin de maintenir un service de ramassage scolaire intra-muros pour les écoles du Centre et Marcel Gaime (qui ne relève pas de la compétence de la Région), une ligne de bus spécifique a été créée avec

le soutien logistique de la Région. Celle-ci facture, par convention avec la commune, cette nouvelle ligne 8.000€ par an. Ce coût comprend uniquement les charges fixes réglés par la Région au transporteur.

Ce nouveau dispositif, mis en œuvre par la collectivité et en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative contribue à l'effort d'économies entrepris par la commune pour améliorer son autofinancement et permettre ainsi de financer les investissements de demain. L'aménagement de ce nouveau dispositif permettra de réaliser une économie d'environ 140.000 € par an.

Vie quotidienne, culturelle, sportive et associative

Vie associative

La Ville de BRIARE œuvre au quotidien auprès des associations pour soutenir leur action et favoriser l'offre d'activités auprès des Briarois. La vie associative demeure une priorité dans l'action communale au service de tous les citoyens.

Il est à noter que, en plus du soutien financier direct, la ville de Briare apporte un soutien matériel et technique, à savoir :

- ➔ La mise à disposition de locaux à l'année
- ➔ La mise à disposition de matériels livrés, à savoir :
 - Chaises et tables
 - Barnums comprenant l'installation
- ➔ La mise à disposition de matériel de reprographie (photocopies)
- ➔ L'Aide à la conception et à la distribution des affiches

Concernant la participation financière de la commune aux associations, l'année 2021 a vu la mise en place d'un dossier type de demande de subvention, téléchargeable sur le site de la ville. Celui-ci précise les activités de l'association, le nombre et la provenance des adhérents, le rôle d'animation ou de notoriété pour la commune, les avantages matériels et la trésorerie.

Deux types de demandes de subvention sont étudiées, et leur traitement a été différencié.

➤ Les subventions de fonctionnement

Elles concernent le budget général de fonctionnement d'une association, la subvention vient abonder ce budget récurrent et complète les recettes propres des associations. Elle est versée au regard du budget prévisionnel de l'association et de sa trésorerie.

Dès lors qu'une association dispose en trésorerie de l'équivalent de 2 ans de budget prévisionnel de fonctionnement, la demande de subvention est rejetée.

Il est rappelé qu'une subvention municipale n'a pas vocation à alimenter une réserve de trésorerie, mais de participer au bon fonctionnement d'une association. Les besoins sont donc étudiés au cas par cas.

Elles sont à adresser avant la fin septembre pour une étude par les commissions concernées et la commission des finances pour un vote prévisionnel d'une enveloppe budgétaire en décembre, enveloppe elle-même intégrée au budget général.

➤ Les subventions exceptionnelles

Aussi appelées subventions à l'action, elles sont destinées à financer les investissements des associations, elles sont donc ponctuelles et uniques. Ces demandes peuvent être liées au dépôt de dossier en septembre, ou se faire en cours d'année. Dans le cadre de l'organisation d'une manifestation, le versement de la subvention sera lié à la réalisation de cette action, une partie pouvant être versée par anticipation, le solde après la tenue de ladite manifestation.

Pour l'année 2022, le budget déjà alloué aux associations est de 54 100 € et l'enveloppe globale affectée aux associations, de fonctionnement et exceptionnelle confondues, sera de 80 000€.

Le maire souhaite cependant rappeler que la commune sera toujours à l'écoute des besoins des associations, et saura répondre financièrement à leurs problématiques ponctuelles par des subventions exceptionnelles en cours d'année si nécessaire.

Enfin, notons le rôle essentiel du CCAS qui accompagne les plus démunis dans leurs démarches. La commune continue de lui verser la subvention nécessaire à l'équilibre de ce budget, à savoir 70 000 €.

Vie culturelle

L'année 2021 a elle aussi été contrainte par la pandémie en limitant la possibilité d'organiser des manifestations municipales ou associatives. Cependant, la motivation des associations ne faiblissant pas, les animations ont pu reprendre, et s'annoncent riches et variées en 2022.

Le partenariat avec la société CW production a pu se concrétiser avec une première pièce de théâtre jouée en octobre et de nouveaux spectacles sont programmés ou prévus en 2022. Cela permettra de proposer une offre plus large de spectacles de renommée sans avoir à les financer, c'est l'objectif de ce partenariat.

L'offre culturelle et festive a ainsi été revue et les moyens financiers seront fléchés vers le soutien aux associations culturelles locales, telles que le théâtre de l'Escabeau, Autrement Classique ou le bureau du classique, dont les spectacles font la renommée de Briare et animent la ville en qualité et en quantité.

Le centre d'exposition situé au château de Trousse-barrière doit contribuer au rayonnement culturel de la commune. Pour cela il convient de développer son activité dans le but d'attirer un public le plus large possible. Ainsi en 2022, les expositions seront parfois accompagnées d'ateliers animés par les artistes, pour le public et les scolaires, et la communication de ces évènements sera portée par la commune.

Vie des commerces

Dans le cadre du dispositif « petite ville de demain », la ville a bénéficié du plan de relance pour la mise en place du site internet « les halles briaroises », vitrine virtuelle des commerçants de la ville qui peuvent l'utiliser pour leur communication, mais aussi la vente en ligne. Mis en place en fin d'année 2021, il compte déjà environ 30 commerces. Cette plateforme a vocation à fédérer l'ensemble des commerçants et artisans présents sur le territoire de la commune. Ainsi, grâce au financement de cette plateforme, la collectivité souhaite une adhésion le plus large possible de l'ensemble des professionnels sur le territoire. L'objectif : favoriser le développement du commerce et de l'artisanat local.

D'autre part, la refonte du site internet de la ville sera également financée grâce au plan de relance, en intégrant dans ce dernier un module de « gestion relation citoyenne ». Celui-ci permettra aux habitants de signaler tout incident aux services municipaux, envoyer des messages, recevoir une réponse, disposer de documents téléchargeables... tout un ensemble de nouveaux services dématérialisés qui permettront aux usagers de solliciter la mairie à n'importe quel moment de la journée.

En conclusion sur tout l'aspect animation et vie de la commune, les enveloppes budgétaires ont été remaniées pour élargir la proposition culturelle municipale et soutenir plus fortement les acteurs culturels et commerciaux locaux.

Aménagement urbain – Patrimoine Bâti

Bâtiments municipaux

2021 a vu la concrétisation de divers travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux. Ainsi un ensemble de travaux d'étanchéité ont été réalisés au Centre Socio Culturel ainsi que 'au Centre Médicosocial.

En 2021, un audit de sécurité a montré des problèmes de structures sur plusieurs des bâtiments des Services Techniques en raison notamment de leur degré de vétusté.

Il devient donc urgent de réfléchir au déménagement de services techniques dans un lieu adapté, sécurisé et répondant aux normes actuelles. Les études d'implantation sont en cours.

Afin de financer l'installation des services techniques, la ville pratiquera une politique active de cession de biens immobiliers. Ces ventes permettront de financer tout ou partie de ce projet.

Les travaux de nettoyage de l'église et de rénovation des mosaïques sont toujours à l'étude. La commune étudie les possibilités de financement pour permettre d'engager les travaux.

Urbanisme et Foncier

Le lotissement « du canal neuf », viabilisé et mis en vente en 2021, a suscité un vif intérêt avec la vente ou la signature de compromis pour les 10 des 11 terrains disponibles.

Ce sont donc finalement 10 maisons d'habitations et un cabinet médical qui verront le jour en 2022. A l'issue de ces transactions, le budget annexe « lotissement » sera clôturé avec reprise de l'actif sur le budget principal courant 2022.

La collectivité mène également une politique active sur le territoire de la commune en partenariat avec les bailleurs sociaux et privés dans le but de développer l'habitat inclusif tout en répondant aux objectifs du territoire et du Scot.

Concernant la friche industrielle ex France Cadrans, elle demeure une préoccupation et une priorité du mandat. Ainsi, la ville sollicitera en 2022 le portage de l'opération foncière, à savoir : l'acquisition du terrain, la démolition des bâtiments et la dépollution du site, auprès de l'EPFLI. Celui-ci réalisera les négociations de rachat avec le propriétaire ainsi que l'ensemble des études nécessaires au chiffrage de l'opération avant de remettre à la commune un rapport complet qui permettra de se positionner sur le devenir de ce site.

Espaces publics – cadre de vie

Le label 4 fleurs a été brillamment renouvelé cette année. Ce label marque les efforts de la commune dans le domaine du fleurissement, mais aussi et surtout dans le domaine de l'aménagement urbain, le respect de l'environnement et la qualité de vie. Le mobilier urbain verra donc démarrer son renouvellement à partir de 2022, en centre-ville, puis s'élargira aux divers espaces publics sur les années suivantes selon un plan de financement d'environ 40 000€ par an.

Le plan de remplacement et modernisation de l'éclairage public par des ampoules LED plus économiques a débuté en 2021 et va se poursuivre en s'accélérant en 2022. La ville espère ainsi à terme une économie de 79% d'énergie (sur le kW/h) à la fin du processus de renouvellement.

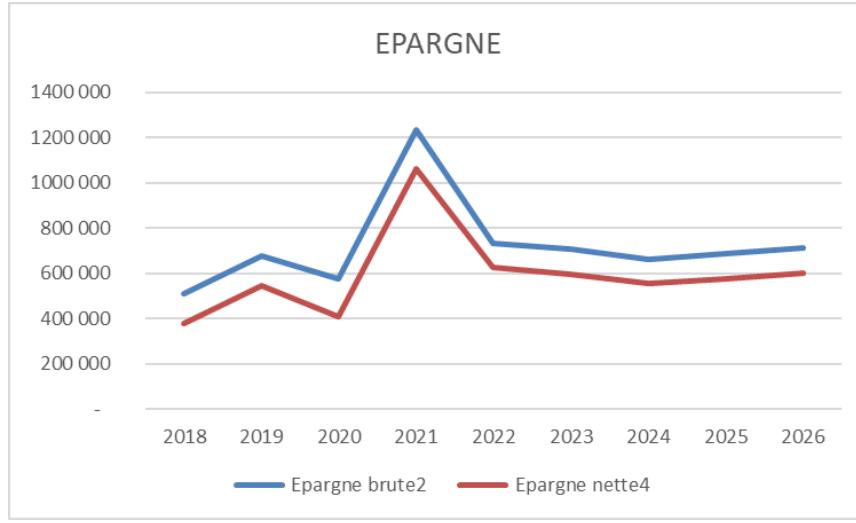
Eléments prospectifs pour les années à venir

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles	6 501 558 €	6 630 131 €	6 075 014 €	6 586 783 €	6 553 147 €	6 529 336 €	6 558 582 €	6 588 180 €	6 618 132 €
Dépenses réelles	5 990 267 €	5 955 031 €	5 501 225 €	5 355 330 €	5 819 306 €	5 822 845 €	5 896 962 €	5 902 182 €	5 907 566 €
Epargne brute ²	511 290	675 100	573 789	1 231 453	733 841	706 491	661 620	685 998	710 566
Taux d'épargne brute ³	7,86%	10,18%	9,45%	18,70%	11,20%	10,82%	10,09%	10,41%	10,74%
Annuité en capital de la dette	133 716 €	130 353 €	164 655 €	167 882 €	108 333 €	108 333 €	108 333 €	108 333 €	108 333 €
Epargne nette ⁴	377 574 €	544 747 €	409 134 €	1 063 571 €	625 508 €	598 158 €	553 287 €	577 665 €	602 233 €
Taux épargne nette ⁵	5,81%	8,22%	6,73%	16,15%	9,55%	9,16%	8,44%	8,77%	9,10%

La prospective des dépenses 2022 est un budget prévisionnel qui par rapport au BP 2021 est augmentée de 146 017 €.

Le chapitre 011 a été augmenté de 7.69 % par rapport au BP 2021 afin de tenir compte de l'évolution des matières premières annoncées.

Le chapitre 012 a été augmenté de 0.66 % par rapport au BP 2021 (mais de 4% par rapport au réalisé 2021) car une réforme du statut des agents de catégorie C est prévue pour 2022.



2. Les masses financières 2022

	2022
Recettes réelles de fonctionnement	6 430 449 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 818 306 €
Epargne brute	612 143 €
Taux d'épargne brute	9,52%
Annuité en Capital de la dette	108 333 €
Capital restant au 31/12/N	797 917 €
Epargne nette	503 810 €
Taux d'épargne nette	8%

Le budget 2022 ainsi élaboré sera équilibré tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement. A noter l'évolution des ratios d'épargne à 9.52 % contre 12.65 % en 2021 (pour rappel : le niveau prudentiel de ratio d'épargne brute est de 10%).

Le budget 2022 a été élaboré avec prudence en tenant compte d'un contexte financier toujours incertain mais avec la volonté de réaliser les investissements promis.

Pour ce faire, il faut poursuivre et si possible amplifier les efforts d'économies et les bonnes pratiques dans tous les domaines, avec en ligne de mire, la réduction des dépenses non essentielles. Ces économies potentielles, qui pourraient être réalisées, sont le principal levier dont dispose la ville pour amortir les inévitables hausses des dépenses indirectes telles que les augmentations des fluides.

3. Les dépenses d'équipements

Les dépenses d'investissement 2022 sont, comme chaque année, composées de nouvelles opérations et d'opérations récurrentes (études, acquisitions et renouvellements de matériels et de travaux de bâtiments et de voirie).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté en annexe donne une vision synthétique des opérations qui seront engagées sur la période 2022 / 2026 et des enveloppes budgétaires qui seront nécessaires à sa réalisation.

L'ensemble du plan d'investissement présenté sera financé avec recours à l'emprunt concernant l'isolation de la Mairie. Cette opération aura lieu si et seulement si les subventions atteignent 80%.

Aussi pour couvrir l'ensemble des dépenses du plan, la ville dispose :

De fonds propres avec :

- ✓ Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA)
- ✓ La taxe d'aménagement
- ✓ L'autofinancement, constitué par les dotations aux amortissements et par virement provenant de la section de fonctionnement pour assurer l'équilibre budgétaire.

De subventions d'investissements des partenaires institutionnels ou non (Etat, Région, ...) avec :

- ✓ Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
- ✓ La Région Centre-Val de Loire
- ✓ Le Département du Loiret
- ✓ Le Fonds de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Pour assurer l'équilibre de section d'investissement et financer tout ou partie des investissements prévus sur 2022, les différents partenaires institutionnels seront consultés. Ainsi, des délibérations ont été et seront prises dans ce sens afin de permettre la signature des conventions d'appui financier dans le cadre des appels à projets et le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

Pour 2022, les subventions sollicitées auprès des différents partenaires (Etat, Conseil Régional du Centre Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret) se répartissent comme suit :

Plans de financement prévisionnels des principaux investissements :

RESTAURANT SCOLAIRE					
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	90 175 €	108 210 €	Etat (DSIL)	747 164 €	25%
Travaux	2 463 480 €	2 956 176 €	Région (CRST)	896 597 €	30%
Honoraires et frais divers	435 000 €	522 000 €	Département (volet2)	747 164 €	25%
			Autofinancement	597 731 €	
TOTAL	2 988 655 €	3 586 386 €	TOTAL	2 988 655 €	

VIDEOPROTECTION					
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Equipements :	212 000 €	254 400 €	Etat	84 800 €	40%
			Département	84 800 €	40%
			Autofinancement	42 400 €	20%
TOTAL	212 000 €	254 400 €	TOTAL	212 000 €	

ECLAIRAGE PUBLIC (plan pluriannuel de rénovation et de modernisation)					
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
travaux (années 3 & 4)	230 550 €	276 660 €	Département (volet.2)	184 440 €	80%
			Autofinancement	46 110 €	
TOTAL	230 550 €	276 660 €	TOTAL	230 550 €	

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE					
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux et AMO	700 000 €	840 000 €	Etat (DSIL)	217 000 €	31%
		0 €	Région (CRST)	217 000 €	31%
		0 €	Département (volet2)	126 000 €	18%
			Autofinancement	140 000 €	
TOTAL	700 000 €	840 000 €	TOTAL	700 000 €	

AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ET CITY STADE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Aménagement plateau de jeux	49 840 €	59 808 €	Etat (DSIL)	29 913 €	20%
Terrain multisport	39 133 €	46 960 €	Région (CRST)	44 869 €	30%
Structure de jeux	60 590 €	72 708 €	Département (volet2)	44 869 €	30%
			Autofinancement	29 913 €	
TOTAL	149 563 €	179 476 €	TOTAL	149 563 €	

En annexe2, le plan Pluriannuel d'investissement 2021 / 2026

IV. Conclusion :

Le devoir des élus briarois est de maintenir les services publics auxquels la population a droit, tout en les modernisant, et de maintenir un niveau économique, associatif, culturel et sportif favorable à l'attractivité de la commune.

Mais il est également primordial d'amener Briare au niveau de son rang de ville centre, avec la création de nouveaux équipements et une sécurisation accrue de ses habitants.

Pour ce faire, le budget de la ville de Briare doit dégager suffisamment de capacité d'autofinancement pour répondre à ses besoins d'investissements, tout en préservant un budget de fonctionnement suffisant pour répondre aux besoins.

Face au désengagement de l'état et à l'augmentation inéluctable de certaines charges de fonctionnement, la commune de Briare se doit de maîtriser ses dépenses publiques par divers moyens :

- Limiter la consommation énergétique par des travaux d'isolation et remplacement de l'éclairage.
- Négociation permanente des contrats et des achats.
- Externalisation de certaines prestations culturelles pour soutenir plus fortement les acteurs locaux.
- Maîtrise de la masse salariale
- Maîtrise des fonds publics destinés aux associations, sans pour autant limiter leurs actions.

La réalisation des projets de la mandature se fera aussi par un recours à l'emprunt, qui est réaliste au regard de la dette actuelle de la ville, mais qu'il faut cependant limiter pour ne pas pénaliser les mandats suivants.

Cette capacité liée à la recherche active de subventions institutionnelles permettra les investissements nécessaires à la réalisation des projets de la mandature, projets structurants pour notre commune, assurant une meilleure qualité de vie pour nos habitants actuels et futurs.

Annexe1 : Tableau synthétique des opérations 2021 d'investissement intégrant les restes à réaliser

ANNEXE 1 - Ville de Briare - DOB 2022

INVESTISSEMENT 2021 - Restes à réaliser Dépenses (report 2022)				
OPERATION	NATURE/OBJET	BUDGET VILLE	EMIS 2021	RAR 2022
19555	MAITRISE D'OEUVRE RESTAURANT SCOLAIRE	66 420,00	0,00	66 420,00
2021-03	CREATION D'UNE BORNE ESCAMOTABLE RUE DE L'ESPERANCE	29 595,86	26 784,25	2 811,61
2021-08	REMORQUE COCHET ET ACCESSOIRES POUR ESPACE NATURE	4 980,00	0,00	4 980,00
15492	MISSION MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX	21 872,72	900,00	20 972,72
15492	REHABILITATION DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX	1 200,00	0,00	1 200,00
15492	REHABILITATION DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX	5 331,28	360,00	4 971,28
15492	REHABILITATION DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX	14 616,00	0,00	14 616,00
2021-04	MAITRISE D'OEUVRE ETANCHEITE TOITS PLATS CMS ET CSC	4 440,00	1 800,00	2 640,00
2021-04	ETANCHEITE TOIT TERRASSE DU CMS	1 644,00	0,00	1 644,00
2021-04	ETANCHEITE TOIT TERRASSE DU CMS	5 580,00	0,00	5 580,00
2021-04	ETANCHEITE TOIT TERRASSE DU CMS	14 671,85	0,00	14 671,85
2021-09	REPRISES DE CONCESSIONS	11 018,00	0,00	11 018,00
2021-14	CREATION RESEAU INTERNET DANS LES ECOLES	42 425,55	0,00	42 425,55
18539	ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC	14 040,00	1 560,00	12 480,00
19549	TRAVAUX FUTURE SALLE INFORMATIQUE	261,89	0,00	261,89
2021-02	TRANCHEE PR CANALISATION D'EAU ARROSAGE AUTOMATIQUE Mairie	6 445,20	0,00	6 445,20
2021-02	CREATION RESEAU ARROSAGE AUTOMATIQUE EV PARC Mairie	3 126,96	0,00	3 126,96
19550	MAITRISE D'OEUVRE VIDEOPROTECTION	7 920,00	0,00	7 920,00
2021-03	MARQUAGE ROUTIER SIGNALISATION HORIZONTALE	12 000,00	0,00	12 000,00
Total général programme investissement		267 589,31	31 404,25	236 185,06
INVESTISSEMENT 2021 - Restes à réaliser Recettes (report 2022)				
OPERATION	NATURE/OBJET	BUDGET VILLE	EMIS 2021	RAR 2022
2021-14	SUBVENTION PLAN DE RELANCE NUMERIQUE DANS LES ECOLES	28 940,00	0,00	28 940,00
2021-15	SUBVENTION TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TERRITOIRES	22 068,00	0,00	22 068,00
Total général programme investissement		51 008,00	0,00	51 008,00

V. Budgets Annexes Budget Eau

→ Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2015	110 000 €	119 893 €	
2016	117 000 €	110 509 €	-7,83%
2017	80 000 €	89 269 €	-19,22%
2018	80 000 €	40 109 €	-55,07%
2019	70 000 €	76 955 €	91,86%
2020	70 000 €	71 920 €	-6,54%
2021	70 000 €	76 712 €	6,66%

→ Evolution de la redevance d'eau aux abonnés

Année	Réalisations	Evolution
2015	119 893 €	
2016	110 509 €	-7,83%
2017	89 269 €	-19,22%
2018	36 394 €	-59,23%
2019	76 955 €	111,45%
2020	71 920 €	-6,54%
2021	71 712 €	-0,29%

→ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2015	15 328 €	11 708 €	
2016	24 844 €	8 795 €	-24,88%
2017	15 636 €	9 166 €	4,22%
2018	49 647 €	6 411 €	-30,06%
2019	23 229 €	6 712 €	4,70%
2020	22 184 €	11 946 €	77,98%
2021	241 210 €	5 747 €	-51,89%

→ Evolution de l'épargne en régie entre 2015 et 2021

L'épargne	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	119 893 €	110 509 €	89 269 €	40 109 €	76 955 €	71 920 €	76 712 €
Dépenses réelles	11 708 €	8 795 €	9 166 €	6 411 €	6 712 €	11 946 €	5 747 €
Epargne brute²	108 185	101 714	80 103	33 698	70 243	59 974	70 965
Taux d'épargne brute ³	90,23%	92,04%	89,73%	84,02%	91,28%	83,39%	92,51%
Annuité en capital de la dette	26 368 €	27 313 €	28 292 €	29 305 €	30 556 €	14 617 €	15 180 €
Epargne nette⁴	81 817 €	74 401 €	51 811 €	4 393 €	39 687 €	45 357 €	55 785 €
Taux épargne nette ⁵	68,24%	67,33%	58,04%	10,95%	51,57%	63,07%	72,72%

→ Dépenses d'investissement (tous chapitres de la section confondus)

Année	Prévisions	Réalisations	Evol (%) / N-1
2015	268 064 €	9 849 €	
2016	348 669 €	36 897 €	274,63%
2017	345 598 €	0 €	-100,00%
2018	375 742 €	0 €	
2019	377 503 €	0 €	
2020	433 242 €	0 €	
2021	250 000 €	748 €	

Rétrospective 2021 :

Section de Fonctionnement

- Assistance technique pour le suivi de la DSP 2.900 € HT
- Redevance de soutien étage de 1.908 €

L'autofinancement constaté fin 2021 et reporté sur le budget 2022 ne nécessite pas d'augmenter le prix du m³ d'eau.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022 Budget Camping (budget créé en 2019)

→ Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2019	2 098 €	5 293 €	
2020	5 496 €	8 599 €	62,46%
2021	5 499 €	5 114 €	-40,53%

→ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2019	1 653 €	842 €	
2020	3 876 €	1 583 €	88,00%
2021	7 858 €	1 525 €	-3,66%

→ Evolution de l'épargne en régie entre 2019 et 2021

L'épargne	2019	2020	2021
Recettes réelles	5 293 €	8 599 €	5 114 €
Dépenses réelles	842 €	1 583 €	1 525 €
Epargne brute²	4 451	7 016	3 589
Taux d'épargne brute³	84,09%	81,59%	70,18%
Annuité en capital de la dette	0 €	0 €	0 €
Epargne nette⁴	4 451 €	7 016 €	3 589 €
Taux épargne nette⁵	84,09%	81,59%	70,18%

→ Dépenses d'investissement (tous chapitres de la section confondus)

Année	Prévisions	Réalisations
2019	3 445 €	0 €
2020	6 070 €	0 €
2020	9 107 €	7 818 €

Rétrospective 2021 :

Pour rappel, le budget annexe du camping est en délégation de service public (DSP). Les travaux de mises aux normes de l'automate pour l'aire de vidange des campings cars ont été réalisés.

Prospective 2022 :

Il n'y aura pas de budget pour 2022, ce dernier sera clôturé car le camping est géré en délégation de service public et de ce fait ne nécessite pas le maintien d'un budget annexe (en accord avec les services de la trésorerie de Gien). Les flux financiers générés par l'activité du camping seront à compter du 1^{er} janvier 2022 comptabilisés dans le budget principal dans un axe analytique dédié.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022
Budget Lotissement (budget créé en 2019)

La fin de l'année 2021 a marqué l'aboutissement des travaux du lotissement. 10 parcelles sur 11 ont été vendues.

L'année 2022 sera l'année de clôture dès la vente de la dernière parcelle.

		DEPENSES	RECETTES
Surface de vente en M2 (49,83€ HT)	7 246		
Prix d'acquisition du terrain		127 357	
Coût total des dépenses		205 173	
Recettes totales estimées			358 327
TOTAL		332 530	358 327